

# Concours Float Tube et Kayak de Châteauneuf du Faou le 22 septembre 2018



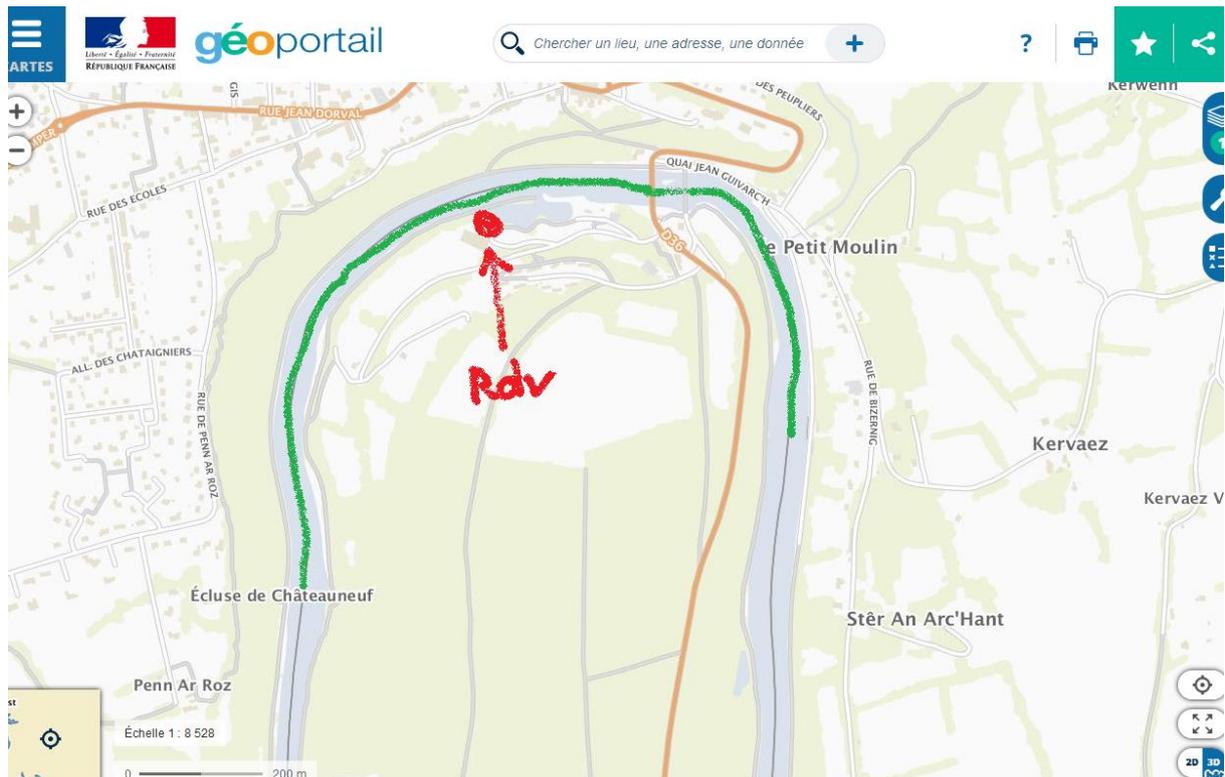
## Introduction

L'AAPPMA de Châteauneuf du Faou un concours Float Tube et kayak en collaboration avec la Fédération de Pêche du Finistère. Cet open sera réalisé le 22 septembre 2018 en co-organisation avec la Fédération de Pêche du Finistère. Il aura lieu sur l'Aulne canalisée, haut lieu de la pêche du saumon en France mais aussi des carnassiers, puisqu'elle constitue la plus grande surface en eau de

seconde catégorie du département. Cet open constitue donc une belle vitrine de la pêche moderne et sportive telle que l'on peut pratiquer sur l'Aulne canalisée.

### Le site et les poissons

Le concours de l'Aulne se situera sur un bief de l'Aulne canalisé, le bief de Chateauneuf. Ce bief joui d'une magnifique population de perches et brochets mais aussi de sandres. La profondeur moyenne est de deux mètres, avec quelques creux çà et là plus profonds. Le parcours sera limité en amont et aval des déversoirs par des panneaux visibles sur le terrain (réserves). Les berges sont variées, tantôt arborées, tantôt ensoleillés, deux ponts se situent sur ce bief, et un quai, enfin un ruisseau conflue dans le parcours, autant de postes providentiels pour nos amis carnassiers.



A cette époque, les pêches rapides sont d'actualité, car les perches de l'Aulne commencent à bien se réveiller et être sensibles aux leurres animés violement. C'est le début des grandes chasses de fin d'été dans les boules d'alevins de l'année.



Deux jolies perches de l'Aulne en un lancer !

Les brochets seront très certainement aussi réactifs car ils sont nombreux, attention aux coupes en pêchant la perche !



Brochet à la maille de l'Aulne !



Bénéficiant d'une fermeture par arrêté préfectoral jusqu'au mois de juin, le sandre quant à lui peut ajouter pas mal de points bonus compte tenu des gros spécimens qui y rodent ! Le coup du matin sera déterminant !

Les points bonus comme on en veut bien !



Les salmonidés sont également épisodiquement présents comme la truite fario et la truite de mer, et en migration continu pour le saumon. Ces derniers seront validés également.

En cas de captures, d'infimes précautions devront être prises pour remettre ces derniers dans de bonnes conditions à l'eau.

## **Point de rendez vous**

7h00 Parking de la piscine municipale de Châteauneuf du Faou

## **Résumé des espèces comptabilisables**

- Brochet à partir de 500 mm
- Perche à partir de 150 mm (Quota de 6)
- Sandre à partir de 400 mm
- Truite Fario à partir de 200 mm
- Truite de mer à partir de 350 mm
- Saumon à partir de 500 mm

## **Déroulement**

- Bief de Pratt Pourric en une manche, départ depuis l'étang de Saint Thoïs

## **Horaires**

- 7h00 accueil des participants et pointage
- 7h30 café croissant offert
- 8h20 Briefing
- 8h30 préparation
- 9h00 début Open 1ere manche
- 12h00 fin Open 2 eme manche
- 13h30 début Open 2 eme manche
- 17h30 fin Open 2 eme manche
- 16h30 Pot de l'amitié

## **Accès**

A Châteauneuf, prendre direction Saint Goazec / Trevarez, tourner à droite après le pont qui enjambe l'Aulne et suivre la piscine et les indications spécifiques.

## **Contact organisation**

- Daniel Yvinez (Administrateur AAPPMA Châteauneuf du Faou)
- Mathieu LE BOUTER (responsable du développement du loisir pêche à la Fédération de Pêche du Finistère) 0298103420 [fedepeche29@wanadoo.fr](mailto:fedepeche29@wanadoo.fr)

**Prix**

15€ / personne (établir chèque à l'ordre de l'AAPPMA de Châteauneuf du Faou)

**Ce prix comprend un petit déjeuner le matin, des grillades le midi, ainsi qu'un pot de l'amitié en fin de compétition et des lots.**

Chèque à adresser à :

Daniel Yvinec

Tregomez

29530 Plonevez du Faou

# Règlement

## Droit de Pêche

Le coût de l'inscription offrira un Pass Pêche (équivalent de la carte journalière grand lac Saint Michel) (Nécessité tout de même d'avoir une carte de pêche en cours de validité réciprocaire avec le Finistère) et un carnet de capture à la journée pour les compétiteurs le 26 et 27 mai 2018 (offert également). Pour ceux qui souhaitent continuer à pêcher après le dimanche 27 mai, des options à la journée, semaine ou année sont disponibles au Bar/Epicerie Charlegan à Brenillis ou à l'Auberge du Youdig sur place, ou sur [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr) ou chez n'importe quel dépositaire de votre coin vendant des cartes informatisées.

## Coût de l'inscription

25€ par pêcheur

L'inscription comprend l'option lac saint michel pour la journée du 26 mai, le petit déjeuner, le repas du soir et les lots.

## Déroulement de la journée

7h00 : Accueil des compétiteurs

7h00 => 8h15 : Mise à l'eau des bateaux / Float Tube / Kayak

8h15 : Briefing

8h45 : Embarquement

9h00 : Départ de la manche

17h00 : Fin de la Manche

18h30 : Remise des prix

19h00 : Repas

# Règlement officiel

## ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

1° Cette rencontre souhaite rassembler les pêcheurs de carnassiers au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels, poisson mort manié ou tirette dans un esprit convivial et de partage. Elle se déroule en individuel, float tube ou kayak, sans motorisation électrique

2° L'organisation disposera d'un bateau pour veiller à la sécurité des participants.

3° Le coût de l'inscription est de 15€ par pêcheur

4° **Le port des gilets de sauvetage (homologués) est obligatoire** pendant la navigation et l'action de pêche. Tous les Float Tube, ou Kayak devront disposer du matériel obligatoire de sécurité.

5° La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant les manches est strictement interdite. Plus généralement sur ce sujet les participants doivent respecter la législation en vigueur en matière de navigation dans les eaux intérieures.

## ARTICLE 2. - DÉROULEMENT

La rencontre se déroulera en une deux manches de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h30

## ARTICLE 3. - EMBARCATIONS

1° L'inscription est permise aux embarcations ayant une propulsion à la rame et au kayak à pédale et palme pour les float tube

2° Il n'y aura aucune restriction quant à la dimension de la coque

- La pêche devra se faire depuis l'embarcation uniquement. Cette dernière pourra être amarrée, à la dérive, arrêtée ou en mouvement
- La pratique de la traîne comme stipulée dans la loi pêche, est strictement interdite.
- Toute embarcation en navigation, devra maintenir une distance respectable avec les autres bateaux concurrents arrimés, ou en action de pêche
- Toute embarcation devra se maintenir à distance légale des berges et ouvrages qui sont utilisés et/ou réservés pour d'autres usages.
- **Le port du gilet de sauvetage en action de pêche est obligatoire.**

#### **ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES**

1° Les compétitions de dérouleront exclusivement au lancer au leurre et mort manié, tirette et à la mouche fouettée, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (et leurre fouetté).

2° Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les arpillons ou bien utiliser des hameçons sans arpillons !

3° En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris).

4° Il est permis d'utiliser une époussette pour hisser les poissons à bord, **les « Fish Grip » ou pince à poissons sont INTERDITS, de même que les époussettes à mailles nylon.** Ces objets seront confisqués s'ils sont trouvés à bord.

5° Les embarcations devront être munis de « viviers » permettant la bonne conservation des poissons. Ces viviers peuvent être : un bac oxygéné, une épuisette, un sac de conservation...

## **ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS**

1° Sont considérés valides les poissons vivants qui atteignent la taille minimum établie par le comité d'organisation et appartenant aux espèces suivantes :

- Brochet à partir de 500 mm
- Perche à partir de 150 mm (Quota de 6)
- Sandre à partir de 400 mm
- Truite Fario à partir de 200 mm
- Truite de mer à partir de 350 mm
- Saumon à partir de 500 mm

2° Les captures devront être présentées au contrôle vivantes et en état d'être remises à l'eau avec des chances de survie maximales. Elles devront être conservées vivantes jusqu'à l'homologation. Les commissaires seront répartis sur le chemin de halage régulièrement sur toute la zone.

3° explication du quota. Par exemple sur 10 poissons pêchés avec un quota de 6, ce sont les 6 plus gros et non les 6 premiers qui sont comptés. **Il est cependant demandé aux participants de comptabiliser tous les poissons capturés sur un formulaire fourni par l'organisation.**

## **ARTICLE 6. - AIDES ET SAUVETAGES**

Toute embarcation est tenue de répondre aux demandes d'aide d'une autre embarcation.

## **ARTICLE 7. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS**

1° Longueur des captures. C'est la longueur en millimètres de toutes les captures valides présentées au contrôle par un équipage pendant la manche.

2° La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps.

3° Le classement définitif prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées.

## **ARTICLE 8. - RECOMPENSES**

Chaque équipe et personne se verra remettre un lot ainsi que les plus gros poissons de chaque espèce.

## **ARTICLE 12. - COMPORTEMENT**

1° Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.

2° Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.

3° Les participants sont tenus de respecter les règles de navigation en vigueur sur le bief

4° Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du bief et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.

5° Il est obligatoire d'utiliser des sacs poubelles dans les embarcations, pour ne pas jeter des restes alimentaires, des boissons, des leurres, etc., dans l'eau ou sur les berges.